

N° 717

11 Fév. 2015

Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Loi Macron ? C'est toujours non !

Grève intersyndicale le 11 février contre le désengagement de l'Etat et une politique de démolition programmée de Radio France ; après 3 plans de départs volontaires de 2010 à 2014 représentant environ 8000 départs et alors que les personnels disent ne plus avoir les moyens d'assurer la qualité de service promise aux passagers, la direction d'Air France annonce un 4ème PDV qui devrait concerner 800 salariés; la Confédération Syndicale Internationale (CSI) a décidé d'une mobilisation internationale "Ne touchez pas au droit de grève !", le 18 février 2015.

Les Fédérations CGT du commerce et des services, des Ports et Docks et l'union régionale Ile de France ont organisé un rassemblement ce 10 février pour réaffirmer leur opposition à l'extension du travail du dimanche et aux nocturnes, ils ont réaffirmé leur attachement à la prud'homme mise aussi à mal dans le projet de loi Macron. Ces quelques exemples reflètent l'état d'esprit et le mécontentement grandissant du monde du travail. Pendant ce temps le Président de la République, lors de sa conférence de presse du 5 février, déclare qu'« il faut aller plus loin encore que le pacte de responsabilité et le projet de loi Macron pour relancer l'économie et lutter contre le chômage ». Plus loin encore ? Est-ce à dire plus de cadeaux pour les entreprises et toujours moins pour les salariés ? Le 1^{er} vote sur le projet de loi Macron pourrait intervenir cette semaine mais le projet sera ensuite examiné au Sénat en avril, largement le temps de nous mobiliser !



FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Branche Poste

Une expérimentation dangereuse

En expérimentation dans plusieurs départements, le projet « les clés de la réussite du DET » devrait être déployé début juin sur l'ensemble du territoire. Ce dossier va être lourd de conséquences sur la vie professionnelle et privée de l'ensemble des cadres et du personnel du Réseau : risques psycho-sociaux, souffrance, stress, mobilité forcée, déni de la qualification et des compétences professionnelles, aucune reconnaissance du travail fourni.

La CGT demande que La Poste mette les moyens nécessaires face à de telles ambitions et demande également que s'ouvre enfin de véritables négociations pour les cadres.

La CGT reste extrêmement vigilante sur l'avenir de La Poste pour tous les postiers, sur chaque terrain et même au-delà.

Les sur-complémentaires ?

La Banque Postale, Malakoff Mederic, et la Mutuelle Générale sont clairs sur leurs ambitions : « parts de marché, création de richesse, valeur ajoutée... » voilà bien des termes qui sont très loin des valeurs mutualistes.

Sauf que La Poste, à travers La Banque Postale offre son réseau pour vendre des produits financiers à plus values et dits de prévention. Après les assurances, les mutuelles et à travers ce partenariat, voilà encore la finance qui s'engouffre dans une fenêtre qui n'est autre que la retraite.

Ces « sur-complémentaires par capitalisation » sont des produits strictement financiers à risques et donc absolument sans garantie pour les futurs retraités.

Et si on se battait pour garder tous les régimes de retraites par répartition !

Branche Télécoms

Congés ou retraites, le faux choix.

La direction d'Orange, avec l'appui de la CFDT, de FO et de la CFE-CGC, a souhaité mettre en œuvre la possibilité de monétiser une partie du Compte Epargne Temps pour alimenter le PERCO (5 jours maximum par an). Pour la CGT, l'idée de pousser les salariés à se priver de leurs temps de repos dans l'espoir d'augmenter artificiellement leur pouvoir d'achat à plus ou moins long terme n'est pas acceptable. Les congés, le repos et la santé ne sont pas négociables. C'est de plus un moyen d'affaiblir la retraite par répartition au profit de la retraite par capitalisation.

Soyons clairs, l'augmentation du pouvoir d'achat à la retraite ne passe pas par la spéculation mais par l'augmentations des salaires et un 13^{ème} mois pour tous.

Complémentaire santé

La CGT a signé l'accord portant sur la participation d'Orange à la cotisation santé de ses fonctionnaires. L'aide sera versée (d'ici avril, avec rappel au 1^{er} janvier) sous forme de prime d'un montant de 300 € bruts annuels pour atteindre 450 € soit 37,5€/ mois, la 3^{ème} année.

La priorité de la CGT était de gagner une aide correspondant à 60% du niveau 3 de la MG. En priorisant la perspective d'un contrat collectif, d'autres organisations ont affaibli la capacité à négocier le montant de cette prime.

Pour autant, la CGT affirme qu'il s'agit bien d'un premier pas positif répondant à une revendication de longue date qui rassemblait aussi les cadres d'Orange. C'est pourquoi elle réaffirme la nécessité d'augmenter le niveau de cette aide et propose aux cadres de se saisir de toutes initiatives d'actions et de rassemblement dans la période pour se faire entendre à l'occasion des négociations salariales.

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

L'Apec fait des envieux

La bataille de l'UGICT-CGT pour sauver l'Apec, fut une 1ère étape victorieuse pour la garantie du statut cadre, qui est également adossé sur l'existence de l'Agirc, et la section encadrement des prud'hommes. Ce statut dérange le patronat car il constitue un rempart à sa stratégie de non reconnaissance des qualifications et d'écrasement des grilles salariales. Indispensable en matière de recherche d'emploi et de sécurisation des parcours professionnels des cadres, l'Apec fait des envieux. Les sociétés d'intérim et autres cabinets privés ont voulu prendre ce marché dit juteux. Ils déposèrent en 2010, pour concurrence déloyale, une plainte auprès de la commission de Bruxelles qui fut classée sans suite. Un camouflet pour le patronat, une victoire pour la compétence des 900 salariés de l'APEC.

Assurance chômage : des droits maintenant

Le 29 janvier dernier, à l'appel de la CGT, plusieurs agences de Pôle emploi étaient occupées par des chômeurs en colère. La CGT exige que les effets désastreux de la convention assurance-chômage soient corrigés immédiatement, car elle renforce la précarité de tous ceux qui sont touchés par une activité à temps partiel ou par l'emploi discontinu.

Des milliers d'entre eux sont bloqués par les nouvelles dispositions avec des indemnités beaucoup plus faibles, voire même sans l'allocation dont ils auraient pu bénéficier avant la mise en place de la nouvelle convention.

Les actions vont continuer jusqu'à l'obtention d'un régime d'assurance-chômage digne de ce nom, et de droits sociaux ouvrant sur une sécurisation des périodes d'inemploi.

2014 : annus horribilis pour l'emploi

Le nombre total de chômeurs, toutes catégories, s'élève à 5 218 200, soit une augmentation de 6,4% sur un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité augmente sur l'année 2014 de 5,7% pour atteindre le chiffre de 3 496 000.

Le projet de loi Macron vise à déréglementer le travail, en libéralisant le travail du dimanche, à remettre en cause la prud'homie, à privatiser et à diminuer les protections et les garanties collectives des salariés au profit du patronat.

Peut-on inverser la courbe du chômage ?

La CGT pense que oui, pour cela il faut changer de politique, stopper les aides aux entreprises sans conditions, moduler les cotisations patronales en fonction de critères objectifs et mettre à contribution les revenus financiers des entreprises pour contribuer au financement de la protection sociale.

Si se puede !

La grande « marche pour le changement », à l'appel de Podemos, a rassemblé 300 000 manifestants à Madrid le 31 janvier dernier.

Issus de deux des pays européens les plus durement frappés par la crise, avec plus d'un cinquième de la population active au chômage, Podemos en Espagne et Syriza en Grèce partagent le même rejet de la troïka (BCE, Commission européenne et Fonds monétaire international).

Ils veulent mettre fin à l'empire de la finance internationale qui oublie complètement l'humain et poser la question d'une restructuration de la dette.

Apportons tout notre soutien aux Grecs et aux Espagnols qui, pendant le discours de Pablo Iglesias, le leader de Podemos, scandaient : « Si se puede ! (Oui c'est possible !) ».

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Droit des stagiaires !

Les batailles de l'UGICT-CGT associée à l'Unef ont permis d'obtenir des avancées dans la loi du 11 Juillet 2014 sur les stages.

Cette loi amène un renforcement de l'encadrement pédagogique, des mesures pour lutter contre les abus et des quotas maximums de stagiaires en entreprise.

Elle permet aussi aux stagiaires d'accéder aux restaurants d'entreprises, de bénéficier des titres restaurants ou des remboursements de frais, quand les salariés y ont droit.

Elle amène aussi une revalorisation de la gratification, le montant horaire fixé à 12,5% du plafond de la Sécurité sociale passera à 15% d'ici septembre 2015.

L'Ugict-CGT publiera prochainement un guide des droits du stagiaire pour que chacun connaisse ses droits et les revendique.

Pour le service public

C'est par milliers que les cheminots et les salariés des industries énergétiques ont convergé sur l'esplanade des Invalides. Les premiers pour la défense du service public et contre la réforme ferroviaire, les seconds pour protester contre la loi de transition énergétique qui va notamment conduire à la privatisation du secteur et ne répond pas aux besoins du pays. 15.000 cheminots ont retrouvé les salariés des industries électriques, gazières et nucléaires. Philippe Martinez, voit dans cette convergence des manifestations *"un message important des cheminots, des électriciens et gaziers ensemble dans la rue pour affirmer leur opposition aux deux réformes et exiger une autre politique"*.

La SNCF se doit d'avoir les moyens de faire faces aux défis notamment la baisse du trafic fret et se re-conforter en tant qu'acteur majeur du transport en France. »

Retrait de l'amendement « Secret des affaires » : une 1^{ère} victoire !

Le gouvernement vient d'annoncer le retrait d'un amendement à la loi Macron instaurant le secret des affaires. Il soumettait à des peines pénales la liberté d'expression dans et en dehors de l'entreprise, le droit d'intervention des organisations syndicales, le statut récent des lanceurs d'alerte... En l'adoptant, la France serait devenue le 1^{er} pays européen à pénaliser la divulgation d'informations « à valeur économique ». L'appel de la CGT des Ingés, Cadres et Techs (UGICT-CGT), de la Plateforme Internationale des Lanceurs d'Alerte (PILA) et de nombreuses autres organisations a recueilli des milliers de signatures en quelques heures. Maintenant, c'est le projet de directive européenne sur ce thème qui doit être retiré !

Bon sang, mais c'est bien sûr !

Contre la privatisation de la filière sang, les syndicats CGT, FO, CFDT et CGC de l'Etablissement Français du Sang appelaient à une grève le 27 janvier.

A partir d'un don bénévole, on élabore des produits qui guérissent et qui sauvent. Mais une Directive européenne conduit à ce que le sang et ses dérivés puissent être des produits banals, sources de profits ; le ministère français de la santé l'applique avec zèle.

Le gouvernement a ainsi ouvert la porte au groupe Octapharma et à des produits qui ne satisferont pas à l'ensemble des tests requis.

La loi de financement de la Sécurité sociale et le projet de loi Macron facilitent la privatisation de la filière sang. Et la loi de santé 2015, bientôt discutée, aggraverait le tout.

Le don doit rester un acte bénévole, et l'EFS un monopole public : avec la CGT, agissons, c'est bon pour la santé !